COMMUNE DE LIGNEROLLE

PERMIS DE FOUILLE SUR LES VOIES PUBLIQUES

Le présent formulaire, dûment rempli et signé, doit être transmis au Secrétariat municipal au moins 48 heures ouvrables avant le début des travaux de fouille sur le domaine public communal.

Localisation(s)			
Rue	N°	Coordonnées X	Coordonnées Y

Fouille	
Description	
Dates	Du au
Emplacement	□ Sur chaussée □ Sur trottoir □ Zone herbeuse
Taille (m)	Longueur : Largeur :
Marquage routier endommagé par travaux	□ Oui □ Non
Fouille à moins de 3 m. d'un tronc d'arbre ou haie	□ Oui □ Non

Intervenants			
Maître d'ouvrage		**Entreprise**	
Nom		Nom	
Adresse		Adresse	
NPA/Lieu		NPA/Lieu	
Responsable		Responsable	
Tél.		Tél.	
Mobile		Mobile	
Mail		Mail	
Facturation à	□ Maître d'ouvrage	Facturation à	□ Entreprise

Lieu et Date	**Signature**